

ANNEXE 3 : Budget contenant les recettes et les dépenses pour la durée d'extension de sursis demandée

1. Budget prévisionnel jusqu'au 31/12/2020
2. Notes

1. Budget prévisionnel jusqu'au 31/12/2020

Le budget prévisionnel a été établi sur la base des 8 premiers mois de sursis octroyés avec la même rigueur dans la maîtrise et le contrôle de toutes les dépenses, afin de maximiser les liquidités disponibles pour identifier et finaliser un accord avec un partenaire, étape indispensable pour l'établissement d'une NewCo, c.à.d. une combinaison avec une autre société (voir ci-dessus).

La valeur intrinsèque de la Société, qui n'est pas indiquée dans le bilan, réside dans le fait qu'un acheteur obtient des brevets et/ou une coquille boursière par une transaction type « reverse merger ».

Le budget préparé par la Société est basé sur une réduction maximale des coûts de fonctionnement et une réduction du nombre de personnel. A savoir que tous les coûts sont réduits au maximum, hormis les frais de maintien de brevets qui sont indispensables pour conserver la valeur de la Société, ainsi que les frais d'études et d'analyse relatifs à la fin de l'étude de Phase III. ICON a transmis les data de l'étude le 17 septembre. Le coût courant mensuel de la Société est d'environ 110.000 €. Les coûts augmentent ensuite à partir du mois de septembre par des frais fixes pour la transaction envisagée (banquier d'affaires, bureau d'avocat et rapport d'analyste) visant à mettre en place la NewCo.

Les montants repris dans le tableau ci-dessous sont TVA incluse. Le budget est un budget de trésorerie, c.à.d. que les coûts sont mentionnés dans le mois du paiement.

		sept (B)	oct (B)	nov (B)	dec (B)
<u>Budget mensuel</u>	<u>Notes</u>				
Frais de fonctionnement	1	13.000	13.000	13.000	13.000
Frais de personnel	2	65.000	65.000	65.000	65.000
Frais de maintien des brevets	3	11.000	11.000	11.000	11.000
Frais d'étude et d'analyse	4	10.000	15.000		
Honoraires externes	5	78.400	87.625	50.000	50.000
Conseil d'administration	6	0	0	0	0
Ecart conversion EURO	7	0	0	0	0
Recettes impôts	8	0	0	0	0
Recettes TVA	9	0	-50.000	0	0
Autres recettes	10	0	0	0	0
Total		177.400	141.625	139.000	139.000

Basée sur ce budget prévisionnel, l'évolution mensuelle prévue des valeurs disponibles est présentée dans le tableau ci-dessous :

		sept (B)	oct (B)	nov (B)	dec (B)
Cash début de la période		2.972.087	2.794.687	2.653.062	2.514.062
Cash fin de la période		2.794.687	2.653.062	2.514.062	2.375.062

Il est important de remarquer ici que la situation de trésorerie à fin décembre de ce budget est encore plus élevée que la situation de trésorerie à fin juin lors de la transmission du budget approuvé pour la première demande de prolongation de sursis.

2. Notes

1. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement concernent les coûts des loyers, charges locatives et frais afférents au bon fonctionnement des installations (internet, téléphone, IT, assurance incendie et stockage). La majorité de ces frais concernent le loyer du bâtiment d'Angleur (5,7 k€/mois) qui sera conservé par la NewCo.

2. Frais de personnel

Début décembre, la Société occupait 14 employés et 11 consultants.

La Société a décidé de se séparer de la plupart de ces personnes et fonctionne aujourd'hui avec 2 personnes, le CEO et CFO, et exceptionnellement des consultants ad-hoc pour des missions spécifiques.

3. Frais de maintien de brevets

Etant donné que les brevets détenus par la Société sont importants dans le cadre d'un éventuel rachat de la Société, ce budget n'a pas été réduit. Le budget proposé représente les coûts réels de la Société en 2019 pour ce même poste.

4. Frais d'étude et d'analyse

Les coûts sont liés à l'analyse des données transmises et l'écriture du CSR.

5. Honoraires externes

Les coûts d'honoraires externes ont été revus au strict minimum. Le budget restant concerne essentiellement les frais d'avocats, les honoraires des Commissaires réviseurs, les honoraires annuels de la FSMA et d'Euronext. Les coûts sont augmentés à partir de septembre par des frais fixes pour la transaction envisagée (banquier d'affaires, bureau d'avocat et rapports d'analystes).

6. Conseil d'administration

Sur recommandation et proposition du comité de rémunération et de nomination, l'assemblée générale décide de modifier les rémunérations des administrateurs telles que décidées par l'assemblée générale du 13 juin 2019, et décide que les mandats des administrateurs ne seront plus rémunérés.

7. Ecart conversion EURO

La Société a des devises en Dollar et Pound. On n'a pas prévu des écarts de conversion EURO.

8. Recettes impôts

Rien n'est à recevoir pendant la période d'extension. Le montant des recettes impôts à recevoir de 302.000€ sera versé, en principe, fin janvier 2021.

9. Recettes TVA

Le montant des recettes TVA repris au budget correspond au montant estimé à recevoir de la TVA pour le troisième trimestre 2020. Ce montant sera versé, en principe, fin octobre 2020.

10. Autres recettes

La Société ne prévoit pas d'autres recettes pendant cette période d'extension.